

# **CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES**

**CONCLUES ENTRE  
LA POLYNESIE FRANCAISE  
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT  
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

**TITAAVIRI**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE  
DU SERVICE PUBLIC**

**Année 2016**

1 ex : Ministère de l'Energie

1 ex : Service de l'Energie

## Sommaire

	Pages
Relations avec la Polynésie et les faits marquants .....	3
Convention de concession.....	4
Obligation de service à la clientèle .....	5-11
Données comptables et financières .....	12-20
Informations sur les biens immobilisés .....	21-25
Fonds de Maintenance des conduites forcées .....	26
Engagements nécessaires à la continuité du service public ...	27-28

## **1 - RELATIONS AVEC LA POLYNESIE ET LES FAITS MARQUANTS**

Conformément aux avenants signés fin décembre 2015, les travaux de réalisation des Hydromax ont été engagés en 2016.

Les approvisionnements sont terminés, 2/3 de la conduite forcée ont été posés.  
L'achèvement du chantier est prévu pour la fin du mois de juin 2017

Cette réalisations permettra d'améliorer le productible hydroélectrique de 1,25 GWh / An et contribueront ainsi à l'objectif de 50 % d'Energies Renouvelables dans le mix énergétique de la Polynésie française.

Très soucieuse d'associer les parties prenantes des vallées, Marama Nui a lancé, des travaux d'aménagement de points de baignade et a décidé de mettre à disposition gracieusement des familles des parcelles de terrain pour développer la culture maraichère.

## 2 - CONVENTION DE CONCESSION

	<b>Titaaviri</b>
N° convention	88847
Condédant	PF
Date	09/08/1988
Nbre d'avenants	2
Fin Concession	2040

### **3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE**

- Tarif en vigueur
- Production vendue d'hydroélectricité et chiffre d'affaires correspondant
- Production brute d'hydroélectricité (en kWh) depuis la mise en exploitation des ouvrages
- Bilan d'exploitation de la société pour l'année 2016
  - Pluviométrie
  - Production vendue
  - Ecoulement de notre énergie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016
  - Incidents majeurs de l'année 2016
  - Actions sécurité Environnement
  - Travaux importants
  - Programme de réhabilitation des ouvrages

## TARIF EN VIGUEUR

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres

<b>Date</b>	<b>Texte</b>	<b>Tarifs</b>
22.01.1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29.08.1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08.01.1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29.04.1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15.06.1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30.05.1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21.07.1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14.05.1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18.05.1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31.12.1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh ( 9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25.06.2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
<b>25.02.2016</b>	<b>Arrêté n° 204 CM</b>	<b>13,18 F /kWh</b>

Signature le 29 décembre 2015 d'avenants fixant à effet au 1er mars 2016 un tarif spécifique par concession et introduisant une formule d'actualisation actualisation visant à maintenir dans le temps l'équilibre économique des concessions concernées

## **PRODUCTION VENDUE D'HYDROELECTRICITE ET CHIFFRE D'AFFAIRES CORRESPONDANT**

### **adre juridique et contractuel**

La société Marama Nui est liée par contrat au distributeur d'électricité  
Au travers de ces contrats,

- Marama Nui s'est engagé à la fourniture d'hydroélectricité à EDT dans le respect d'une quantité minimale fluctuant suivant les saisons
- Le distributeur est tenu d'absorber en priorité la production hydroélectrique de Marama Nui.

Ces contrats sont conformes aux engagements respectifs pris par EDT, MARAMA NUI et la Polynésie française, dans les chartes de l'énergie de 1986 et 1998.

### **Production**

La production brute moyenne d'hydroélectricité depuis la mise en exploitation des ouvrages s'établit à **17,12 GWh**.

La production vendue de l'exercice atteint une valeur de 21,81 GWh, production vendue en forte augmentation de + 5,06 GWh par rapport à 2015.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspondant, après déduction de la consommation des auxiliaires, s'établit à **222 489 602 XPF** soit **47 084 732 XPF** au-dessus du normatif, il se décompose comme suit :

<b>Production brute (sortie alternateur)</b>	<b>22 140 382 kWh</b>
- Consommation des auxiliaires	-418 278 kWh
<b>Production vendue</b>	<b>21 722 104 kWh</b>
Tarif de vente du kWh	10,24 XPF
<b>Chiffre affaires énergie</b>	<b>222 434 350 XPF</b>

Le prix moyen par vallée prend en compte les éléments suivants :

- ✓ Un tarif à 12.06 XPF/kWh vendus pour les mois de Janvier et Février
- ✓ Un tarif spécifique par vallée à partir du 01/03/2016 suite à la signature de l'avenant 3 (sans réactualisation ultérieure)
- ✓ Un avoir de régularisation de la taxe foncière laquelle avait été intégré à tort dans la détermination des tarifs (avenant 3)
- ✓ Des kwh vendus à la TEP qui ont fait l'objet d'avoirs à partir du 01/03/2016

**PRODUCTION BRUTE D'HYDROELECTRICITE (EN KWH)**  
**DEPUIS LA MISE EN EXPLOITATION DES OUVRAGES**

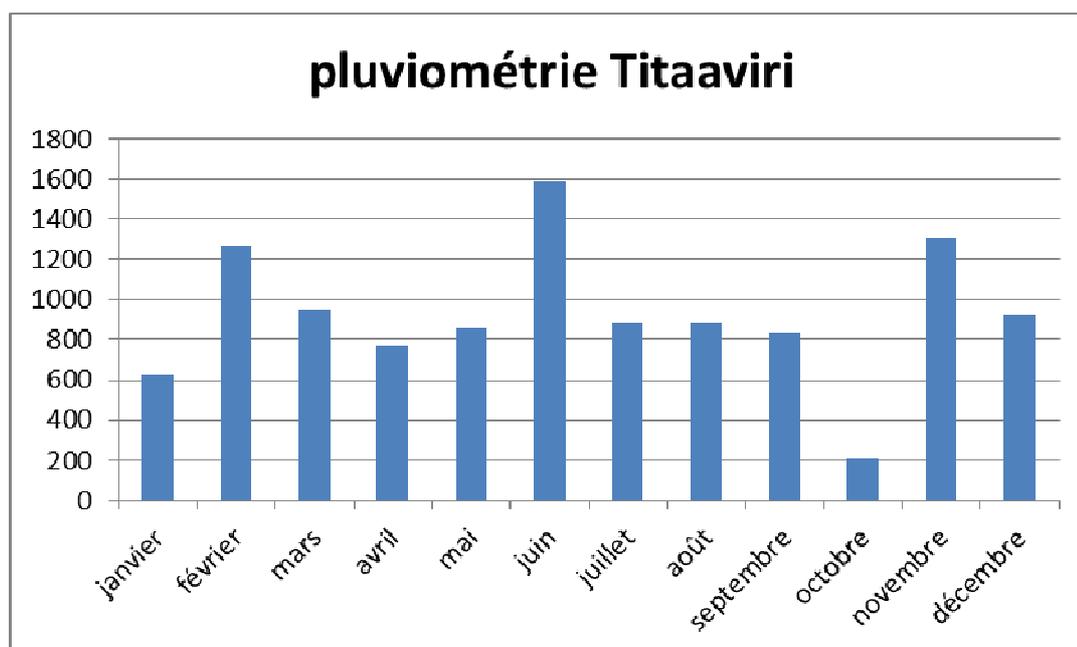
(sortie alternateurs)

	TITAAVIRI 1	TITAAVIRI 2	Vallée TITAAVIRI
1981			
1982			
1983			
1984			
1985			
1986			
1987			
1988			
1989			
1990	11 741 100	6 463 700	18 204 800
1991	10 792 400	6 167 800	16 960 200
1992	12 049 600	6 635 400	18 685 000
1993	11 093 800	5 821 300	16 915 100
1994	10 819 720	5 013 500	15 833 220
1995	12 464 380	5 457 200	17 921 580
1996	11 049 650	5 372 800	16 422 450
1997	10 756 370	4 968 600	15 724 970
1998	14 053 380	7 312 500	21 365 880
1999	8 622 035	4 699 000	13 321 035
2000	10 129 665	5 675 800	15 805 465
2001	10 700 342	5 705 700	16 406 042
2002	8 644 660	4 739 000	13 383 660
2003	8 354 870	4 579 370	12 934 240
2004	9 950 160	5 799 610	15 749 770
2005	10 035 260	5 901 170	15 936 430
2006	11 466 560	6 434 510	17 901 070
2007	11 448 670	6 327 000	17 775 670
2008	10 029 000	5 608 860	15 637 860
2009	10 877 874	6 302 988	17 180 862
2010	13 472 052	8 065 420	21 537 472
2011	11 568 202	6 466 612	18 034 814
2012	11 118 657	6 263 412	17 382 069
2013	10 963 800	6 111 256	17 075 056
2014	10 635 442	6 468 631	17 104 073
2015	10 756 409	6 351 693	17 108 102
2016	14 566 614	7 573 768	22 140 382
<b>moy réelle à 2016</b>	<b>11 042 988</b>	<b>6 080 998</b>	<b>17 123 986</b>

## BILAN D'EXPLOITATION DE LA SOCIETE POUR L'ANNEE 2016

### Pluviométrie

La pluviométrie est restée élevée les 6 premiers mois de l'année. Nous avons ensuite connu une période très sèche en octobre avant un retour à des conditions plus proches de la normale en fin d'année.



Graphique de pluviométrie

### 1.2 Production

La production sur la vallée de Titaaviri 1A a été excellente 32 % au-dessus des moyennes historiques. La centrale de Titaaviri 1A a réalisé sa meilleure année historique en 2016 suite à la modernisation.

	TITAAVIRI 1	TITAAVIRI 2	Vallée TITAAVIRI
<b>2 016</b>	14 566 614	7 573 768	22 140 382
Moyenne Origine	11 042 988	6 080 998	17 123 986
Delta	32%	25%	29%
	Valeur Contractuelle		16 166 470
	Delta		37%

La disponibilité de la vallée est restée excellente, à 99,7 % (hors arrêts programmés) sauf à Titaaviri 2 où la défaillance successive de 2 génératrices asynchrones a généré une longue indisponibilité.

Titaaviri 1A	99,4%
Titaaviri 1B	100,0%
Titaaviri 2	92,7%

### **1.3 Incidents majeurs**

Deux génératrices asynchrones ont été détruites par des courts circuits lors de défaut sur le réseau à la centrale de Titaaviri 2. Il a été décidé de remplacer la génératrice asynchrone par un alternateur synchrone, solution technique beaucoup plus pérenne sur une centrale en bout de réseau. Cette solution qui donne entière satisfaction sera pérennisée lors de la modernisation de la centrale en 2017/2018.

### **1.4 Actions Sécurité Environnement**

Aucune action n'a été réalisée sur Titaaviri en 2016.

### **1.5 Travaux importants**

Les principales interventions intéressant l'exploitation des ouvrages, ont été les suivantes :

#### **A) Réhabilitation du barrage de Titaaviri 2**

La première phase de réhabilitation du barrage de Titaaviri 2 est terminée. Elle concernait la mise aux normes du remblai, de la crête, du déversoir et des vannes. Une seconde phase concernant le pied intérieur de l'ouvrage, la prise d'eau sera mise en œuvre dans les années à venir.



Vue du barrage de Titaaviri 2 depuis l'aval

## **B) Hydromax**

Le chantier Hydromax Titaaviri a été lancé. Ce chantier de doublement de 1.8 km de conduite forcée sur la centrale Titaaviri 1 va permettre d'augmenter le productible de Titaaviri de 15 %. La mise en service est prévue en juin 2017.



Mise en place de la conduite forcée Hydromax Titaaviri

### **1.6 Travaux financés par le fond de conduite forcée**

Aucun chantier financé par le fond de conduite forcée n'a été réalisé en 2016.

### **1.7 Contrats pluriannuels de prestation**

Les contrats suivants sont actifs sur la vallée en 2016 :

- Elagage des sites : 2 494 800 XPF/an HT entreprise JVS
- Suivi des barrages et des grilles : 915 200 XPF/an HT entreprise JPTTC
- Nettoyage des centrales : 166 664 XPF/an HT entreprise JPTTC

## 4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

- Bilan et compte de résultat par concession
  - Principes de la comptabilité appropriée
  - Méthodologie et clés de répartition analytique
  - Commentaires sur le résultat des concessions
  - Actif, Passif et Résultat par concession

## Bilan et compte de résultat par concession

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2016 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2016.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement ....)

### **1 – Principes de la comptabilité appropriée**

- 1) La séparation des activités
- 2) La séparation des services délégués
- 3) Le principe du coût réel constaté
- 4) Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 5) La non compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 6) La justification du périmètre de charges
- 7) La permanence des méthodes
- 8) Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 9) Les opérations effectuées avec les parties liées
- 10) L'identification des contrats à long terme
- 11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

#### **1.1) – La séparation des activités**

Marama Nui possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité

#### **1.2) – La séparation des services délégués**

Un compte de Résultat et un Bilan spécifiques sont présentés pour chaque concession de Marama Nui. Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

#### **1.3) – Le principe du coût réel constaté**

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés tel que pratiqué pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

#### **1.4) – La prééminence de l'imputation directe**

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc ...

Cf. paragraphe :  
ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC  
Etats des engagements à incidence financière

#### **1.5) – La non compensation des produits et des charges**

A ce titre, les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat

### 1.6) – La justification du périmètre de charges

Non applicable car Marama Nui possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité

### 1.7) – La permanence des méthodes

La signature de l'avenant 3 (Vaite et Faatautia) et l'avenant 2 (Vaihiria, Haute Papenno, Moyenne Papenoo et Tita'aviri) a eu pour conséquence la mise en place:

- \_ D'un tarif par vallée
- \_ Du traitement des écarts par rapport au prévisionnel
- \_ Du fonds de maintenance des conduites forcées
- \_ De la reprise lissée de la caducité

### 1.8) – Le principe de détermination des charges économiquement calculées

Les charges calculées incorporées au présent document sont conformes à celles figurant dans les comptes sociaux de l'entreprise.

### 1.9) - Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Le système actuel ne nous permet pas d'identifier les opérations par concessions, les chiffres fournis ci-dessous concernent donc l'ensemble des concessions Marama Nui

#### Cofely

Libellé	Description	Total Concession
Cofély	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	46 611 262

#### Polydisel

Libellé	Description	Total Concession
Polydiesel	Travaux sous-traités: production	4 148 596

#### Ineo

Libellé	Description	Total Concession
Ineo	Travaux sous traités	3 391 134

### 1.10) L'identification des contrats à long terme

Cf. paragraphe :  
 ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC  
 1. Etats des engagements à incidence financière

### 1.11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

N/A

### 1.12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité.

Le Résultat Net est présenté pour chaque concession

### 1.13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire

### 1.14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

## 2)- Méthodologie et clés de répartition analytique

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

### Actif

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.

- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :

- Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :

- Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)

A noter que sur 2015, l'affectation des immobilisations concédées aux concessions a été améliorée sur la Papenoo entre la Haute et la Moyenne Papenoo réduisant d'autant le besoin de répartition

- Avances et acomptes versés
- Charges constatées d'avance

- Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :

- Stocks et provisions s'y rapportant

- Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :

- Clients et Autres créances

### Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
  
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
  
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance
  - Provisions pour risques et charges (caducité, provision pour renouvellement, remise en état)
  - Emprunts bancaires
  
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
  - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
    - Fournisseurs
  - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
    - Dettes fiscales et sociales
    - Autres dettes
    - Produits constatés d'avance

**La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».**

### Compte de résultat

- **La production d'hydroélectricité** est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
  
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés tel que pratiqué pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
  
- **L'amortissement des actifs de concession** comprend les amortissements techniques, la provision pour amortissement de caducité et la provision pour renouvellement. Ces charges sont affectées directement par concession.
  
- **Les impôts et taxes** correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
  
- **Les coûts de structure**, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
  
- **Les éléments financiers** sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
  - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor + 1point
  - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 2 points.

Pour mémoire, les taux moyens Euribor (3 mois) ont été de 1,38 % en 2011, 0,62% en 2012, 0,23% en 2013, 0,078% en 2014 et -0,023% 2015. Pour 2016, le taux Euribor est de -0,271%

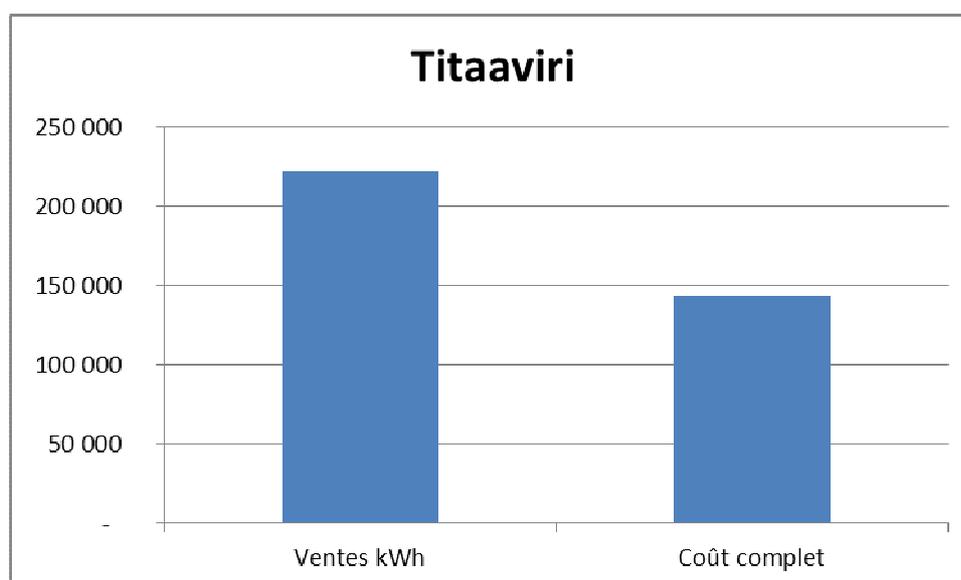
La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- **L'impôt sur les sociétés** et la contribution supplémentaire (ou à défaut l'IMF en cas de déficit) sont calculés sur le résultat de chaque concession, disposant ainsi d'une situation normative des résultats. La contrepartie de l'imposition normative est inscrite en Hors Concession dans la rubrique « consolidation des bases fiscales ».

### 3)- Commentaires sur le résultat des concessions

#### Réalisé

Résultat - Résultat de la concession de TITAAVIRI (en KXPF)							
Concessions	Ventes Energie	Coût d'exploitation	Coût financier	Coût de revient	Résultat avant impôt	Impôt normatif	Résultat net
Titaaviri	222 490	-131 761	-11 665	-143 426	79 064	-19 766	59 298



La production vendue de l'exercice atteint une valeur de 21,81 GWh, production vendue en forte augmentation de + 5,06 GWh par rapport à 2015.

Les ventes d'énergie s'établissent à 222 MXPF, en hausse de + 20 MF par rapport à l'exercice précédent. Les bonnes ventes Hydro à EDT de +66 MF en 2016, sont réduites par l'effet prévisionnel de l'Art 16.2 de - 46MF.

#### 4)- Actif, Passif et Compte de résultat

ACTIF	TITAAVIRI	
	2015	2016
Immobilisations concédées	2 341 779 539	2 464 514 873
Immobilisations privées	54 720 214	59 208 928
Immobilisations financières	2 852 311	3 742 124
Immobilisations en-cours	184 811 325	221 192 199
Avances et acomptes	755 595	
<b>Total Immobilisations brutes</b>	<b>2 584 918 984</b>	<b>2 748 658 124</b>
Amortissements	-1 005 564 928	-1 017 325 862
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>1 579 354 057</b>	<b>1 731 332 263</b>
Stock	17 129 229	16 965 321
Provisions de stock	-3 260 778	-1 037 999
<b>Net</b>	<b>13 868 451</b>	<b>15 927 322</b>
Créances clients	27 960 482	25 149 213
Autres créances	8 079 928	10 121 830
Charges constatées d'avance	1 358 444	749 714
<b>Total créances d'exploitation</b>	<b>37 398 854</b>	<b>36 020 757</b>
Provisions créances	-413 612	-455 394
<b>Créances nettes</b>	<b>36 985 242</b>	<b>35 565 362</b>
Placement et trésorerie		
<b>Disponibilités ou C/C du concessionnaire</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 630 207 750</b>	<b>1 782 824 947</b>
PASSIF	TITAAVIRI	
	2015	2016
Capital		
Réserves		
RAN		
RESULTAT	-28 152 685	59 297 676
Capitaux propres	-28 152 685	59 297 676
Amort caducité, ATO, PRU	604 942 447	606 007 885
Provision pour renouvellement & Remise en état	154 028 003	145 233 413
Autres provisions pour risques et charges	155 622 865	172 541 667
S/T capitaux propres et provisions	886 440 630	983 080 641
<b>C/C du concessionnaire (emprunt)</b>	<b>683 408 967</b>	<b>710 215 355</b>
Emprunt et dettes		
Fournisseurs	48 935 710	19 067 867
Dettes fiscales et sociales	8 697 485	16 835 187
Autres dettes	2 724 958	46 563 556
PCA		
S/T emprunts et dettes	60 358 153	89 528 952
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 630 207 750</b>	<b>1 782 824 947</b>

RESULTAT	TITAAVIRI	
	2015	2016
<b>CA "net" Energie</b>	<b>202 095 504</b>	<b>222 489 602</b>
Ventes hydro (à EDT)	196 023 013	267 765 781
Refacturation Pertes Transport (à TEP)	6 072 492	1 126 198
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)		-46 402 377
Production moyenne (de l'origine à 2016)	16 828 626	17 123 986
kWh vendus	16 757 505	21 722 104
Prix de vente moyen du kWh	12,06	10,24
<b>Maintenance - Conduite exploitation</b>	<b>-116 513 768</b>	<b>-66 405 647</b>
Achats et charges externes-M	-116 117 156	-45 971 063
Exploitation Déléguée	-63 560 512	-35 928 027
Production immobilisée	49 437 666	12 162 983
Provision remise en état / grosses réparations	28 485 990	
Provision Stock	-148 700	4 069 496
Amortissement des biens privés destinés à Exceptionnel	-827 813	-944 794
	-13 783 242	205 757
<b>Amortissement des actifs de concession</b>	<b>-93 180 860</b>	<b>-61 112 264</b>
AT, Caducité, PR	-93 300 875	-51 671 907
Dot.fonds Conduites forcées		-10 078 255
Exceptionnel	120 015	637 898
<b>Impôts et taxes</b>	<b>270 451</b>	<b>8 651 962</b>
Patente	-1 400 560	-1 469 600
Autres	-7 563	-7 874
Provision	16 923 946	10 129 425
Exceptionnel	-15 245 372	11
<b>Structure</b>	<b>-9 431 744</b>	<b>-12 895 126</b>
Achats et charges externes	-6 328 751	-9 324 931
Exploitation Déléguée	-2 425 252	-2 640 468
Amortissement des biens privés de structure	-560 669	-639 899
Provisions	-117 072	-289 828
Autres produits et charges		
Exceptionnel		
<b>Financier</b>	<b>-10 887 030</b>	<b>-11 664 959</b>
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	106 230	151 182
Rémunération C/C du concessionnaire	-10 993 260	-11 816 141
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-27 647 446</b>	<b>79 063 568</b>
Impôt société	-505 239	-19 765 892
<b>Résultat net - concessions</b>	<b>-28 152 685</b>	<b>59 297 676</b>

Le prix moyen par vallée prend en compte les éléments suivants :

- ✓ Un tarif à 12.06 XPF/kWh vendus pour les mois de Janvier et Février
- ✓ Un tarif spécifique par vallée à partir du 01/03/2016 suite à la signature de l'avenant 3 (sans réactualisation ultérieure)
- ✓ Un avoir de régularisation de la taxe foncière laquelle avait été intégré à tort dans la détermination des tarifs (avenant 3)
- ✓ Des kwh vendus à la TEP qui ont fait l'objet d'avares à partir du 01/03/2016

## **5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES**

- Variation des immobilisations en concession
- Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
  - Suivi du programme contractuel d'investissements
  - Dépenses de renouvellement réalisées dans l'année
  - Projets en cours de réalisation

## Variation des immobilisations en concession

Les travaux d'investissements réalisés en 2016 sur des biens concédés et privés s'établissent à 229,20 MXPF, répartis comme suit :

Confortement barrage Titaaviri 2	57,6 MXPF
Etudes Hydro Max Titaavirii	137,6 MXPF
Rénovation ligne d'arbre Titaaviri 2	14,3 MXPF
Renouvellement armoire (automatisme) Titaaviri 2	12,4 MXPF
Rénovation mécanique Titaaviri 1A	-5,9 MXPF
Renouvellement transformateur Titaaviri 1A	4,0 MXPF
Renouvellement armoire (puissance) Titaaviri 1A	4,0 MXPF
Renouvellement alternateur Titaaviri 2	5,2 MXPF

Les immobilisations mises en service en 2016 pour **190,6 MXPF** sont relatives à des opérations :

- de renouvellement des ouvrages pour **88,8 MXPF**
- d'améliorant des ouvrages pour **101,7 MXPF**

Site	Libellé	Montant	Améliorant	Renouvellement
TITAAVIRI	VANNES BARRAGE TITAAVIR 2	16 829 834		16 829 834
TITAAVIRI	LIGNE ARBRE/SUPPORT TIT1A	46 375 800		46 375 800
TITAAVIRI	AUT COMP HYDRAULIQ TITA1A	12 422 796		12 422 796
TITAAVIRI	ROUE TITAAVIRI 1	8 595 610		8 595 610
TITAAVIRI	TITAA TRANSFORMATEUR A	4 001 009		4 001 009
TITAAVIRI	REGULATEUR TENSION TITA1A	658 592		658 592
TITAAVIRI	TERRASSE+GC TITA 2	80 973 350	80 973 350	
TITAAVIRI	GENIE CIVIL TITAAVIRI 2	20 750 977	20 750 977	
<b>Total VALLEE TITAAVIRI</b>		<b>190 607 968</b>	<b>101 724 327</b>	<b>88 883 641</b>

Les immobilisations en-cours du domaine concédé s'établissent à **221 MXPF**, en augmentation de **38.4 MXPF** sur l'exercice 2016. Ce poste comprend les mouvements suivants :

Concession	Libellé	Montant
Titaaviri	Réhab barrage Titaavirii 2 : lot Etanchéité	22 122 378
Titaaviri	Réhab barrage Titaavirii 2 : lot Instrumentation	8 886 492
Titaaviri	Réhab barrage Titaavirii 2	726 625
Titaaviri	Etudes Hydro Max Titaavirii	3 596 959
Titaaviri	Etudes Hydro Max Titaavirii	138 813 324
Titaaviri	Rénovation ligne d'arbre Titaaviri 2	14 419 461
Titaaviri	Renouvellement armoire automatisme Titaaviri 2	12 453 034
Titaaviri	Roue Titaaviri 2	10 999 895
Titaaviri	Renouvellement armoire puissance Titaaviri 1	3 991 291
Titaaviri	Renouvellement alternateur Titaaviri 2	5 160 143
	<b>Total Titaaviri</b>	<b>221 169 602</b>

**Situation des biens et immobilisations nécessaires  
à l'exploitation du service public**

## Suivi du programme contractuel d'investissements

L'aménagement des vallées réalisé par Marama Nui au titre des concessions de forces hydrauliques s'est achevé en 2001, date à laquelle ont été abandonnés les derniers projets de captage non rentables, ou non réalisables au regard de contraintes environnementales.

Depuis 2007, un important programme de confortement et de sécurisation des barrages a été lancé sur la base d'études menées en collaboration avec les sociétés EDF-DTG et Coyne & Bellier. Le coût de ce programme est évalué à 3 710 millions XPF pour une réalisation qui devrait s'échelonner jusqu'en 2025.

Les ouvrages destinés à la production d'hydroélectricité ont été mis en service selon le calendrier suivant :

Concessions	Mise en service	Production moyenne depuis l'origine (en GWh)	Répartition de la production
Titaaviri		<b>17,1</b>	<b>100,0%</b>
- Centrale 1	1990	11,0	64,5%
- Centrale 2	1990	6,1	35,5%

## Dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Les dépenses engagées en 2016 au titre du renouvellement des biens en concession ont porté sur les projets en cours suivants :

### Projets achevés en 2016

Concession	Ouvrage	Travaux	Dépenses engagées sur exercice antérieur	Dépenses de l'exercice	Coût du projet
Titaaviri	Conduite	Vannes du barrage Titaaviri 2	37,6 MF	-20,8 MF	16,8 MF
Titaaviri	Centrale	Roue Titaaviri 1	8,6 MF	0 MF	8,6 MF
Titaaviri	Centrale	Rénovation mécanique Titaaviri 1A	64,7 MF	-5,8 MF	58,9 MF
Titaaviri	Centrale	Renouvellement régulateur de tension Titaaviri 1A	0,6 MF	0 MF	0,6 MF
Titaaviri	Centrale	Renouvellement transformateur Titaaviri 1A	0 MF	4,0 MF	4,0 MF

### Projets en cours de réalisation

Concession	Ouvrage	Travaux	Dépenses engagées sur exercice antérieur	Dépenses de l'exercice	Coût du projet
Titaaviri	Barrage 2	Réhab barrage Titaaviri 2 : lot Etanchéité	6,9 MF	15,2 MF	22,1 MF
Titaaviri	Centrale	Renouvellement Roue Titaaviri 2	11,0 MF	0 MF	11,0 MF
Titaaviri	Centrale	Rénovation ligne d'arbre Titaaviri 2	0 MF	14,4 MF	14,4 MF
Titaaviri	Centrale	Renouvellement armoire automatisme Titaaviri 2	0 MF	12,5 MF	12,5 MF
Titaaviri	Centrale	Renouvellement armoire puissance Titaaviri 1	0 MF	4,0 MF	4,0 MF
Titaaviri	Centrale	Renouvellement alternateur Titaaviri 2	0 MF	5,2 MF	5,2 MF
<b>Total</b>			<b>17,90 MF</b>	<b>51,30 MF</b>	<b>69,20 MF</b>

### Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire

Ci-dessous les valeurs indiquées dans les avenants signés au 29/12/2016

	IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2016 et non renouvelables	IFC prévisionnelle sur biens à renouveler
<b>TOTAL TITAAVIRI</b>	615 456 165	297 769 806

## 6 - FONDS DE MAINTENANCE DES CONDUITES FORCEES

D'un commun accord et compte tenu d'une analyse technique approfondie basée sur un retour d'expérience plus que trentenaire, concessionnaire et concédant conviennent de la création d'un « Fonds de Maintenance des conduites forcées » destiné au financement des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites sur la durée de la concession.

Tous les frais s'y afférents seront imputés sur ce Fonds de Maintenance, et les montants affectés à ce fonds ne pourront être utilisés que pour assurer le financement des travaux de cette nature, sauf dérogation du concédant

Ci-dessous la situation du Fond de Maintenance par concession à fin 2016

<b>Concession</b>	<b>Valeur contractuelle du fond à constituer</b>	<b>Valeur déjà constituer au 31/12/2016</b>
titaaviri	411 000 000	-169 121 872

**7 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUTE  
DU SERVICE PUBLIC**

➤ Etats des engagements à incidence financière

**1°) - Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)**

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydro-électrique a été conclue entre Marama Nui et EDT en 2006.

A la demande de Marama Nui, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirects de production ainsi que les Frais généraux du concessionnaire

**2°) - Convention de fourniture d'hydroélectricité**

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1<sup>er</sup> mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions :

CONCESSION	PRIX DU KWH (en F CFP)
Titaaviri	13,18

**3°) – Accord de puissance garantie**

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à Marama Nui à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période.
- L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multiplié par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par Marama Nui à EDT.

La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

**4°) Contrat pour la compensation des pertes de transport, avec la société de Transport d'Energie Electrique en Polynésie (T.E.P.)**

Par cette convention conclue le 31 mai 2012, la TEP rembourse à MARAMA NUI les kWh non vendus du fait des pertes en lignes sur le réseau de transport, au tarif réglementé.

Au travers des avenants signés fin décembre 2015 Marama Nui s'est engagé auprès du concédant et a effet au 1er mars 2016, à émettre de façon temporaire et au bénéfice de la TEP des avoirs sur ces facturations. Ces avoirs ont été appliqués pour les mois de mars à décembre 2016.